

AD du 17 mai 2023

mercredi 17 mai 2023 • 19:30 – 21:00 | Otavella, Hauteville | **Assemblée des délégués**

1 Ouverture de la séance, accueil et contrôle des présences

Le président ouvre la séance à 19h35. Il remercie la commune de Hauteville pour son accueil. Il passe la parole au syndic Bernard Bapst pour un mot de bienvenue et une brève présentation de sa commune.

Présences: 23 communes sur 25 – Bellegarde (absente) et Grandvillard (excusée) – qui représentent 112 voix sur 115. La majorité absolue est fixée à 57 voix.

2 Présences

Président de l'assemblée et Préfet de la Gruyère: Vincent Bosson

Vice-président de l'assemblée: Pierre Lombardo

Délégués communaux:

- Bas-Intyamon: Anne-Marie Seydoux
- Botterens: Yanaelle Sciboz
- Broc: Suzanna Sciboz
- Bulle: Nicolas Pasquier (excusé, remplacé par David Seydoux)
- Châtel-sur-Montsalvens: Eric Barras (excusé, remplacé par Jacques Charrière)
- Corbières: Christine Borcard (excusée, remplacée par Jérôme Repond)
- Crésuz: Carole Pythoud
- Echarlens: Lucas Grandjean
- Grandvillard: Victor Beaud (excusé)
- Gruyères: Justine Catillaz (excusée, remplacée par Jean-Pierre Doutaz)
- Hauteville: Bernard Bapst
- Haut-Intyamon: Corine Sigrist (excusée, remplacée par Boris Fringeli)
- Jaun: Tanja Buchs (Absente)
- Marsens: Gillian Simpson
- Morlon: Laura Pasquier
- Le Pâquier: Laurence Corminboeuf
- Pont-en-Ogoz: Virginie Fragnière-Charrière
- Pont-la-Ville: Valérie Bapst
- Riaz: Anne Favre-Morand
- La Roche: Claude Raemy (excusé, remplacé par Isabelle Yerly)
- Sâles: Isabelle Seydoux
- Sorens: Guillaume Chassot
- Val-de-Charmey: Gabriella Richoz
- Vaulruz: Claude Bovigny
- Vuadens: Emmanuel Romanens

Comité:

- Marie-France Roth Pasquier
- Nicolas Wyssmueller
- Patrick Audemars
- Christine Sauterel
- Christophe Revaz
- Jean-François Suys
- Pierre Justin Morard
- Kirthana Wickramasingam
- Stéphane Baechler

Commission Culture:

- Isabelle Sudan

Commission Enfance & Jeunesse:

- Brian Hofer
- Jérémie Guillaume
- Guillaume Chassot
- Pascal Pernet
- Thérèse Anatrà-Luchinger

Commission financière:

- Christian Grandjean
- Frédéric Pochon

Invités:

- Philippe Baeriswyl, Syndic de Crésuz
- Olivier Risse, Conseiller comm. à Botterens
- Myriam Fragnière Dufour, Comité de l'Association de la Salle CO2
- Anne-Blanche Dias, Comité de l'Association de la Salle CO2

Presse:

- Philippe Huwyl, "La Gruyère"
- Stéphane Sanchez, "La Liberté"

3 Nomination des scrutateurs-trices

Isabelle Seydoux et Anne Favre-Morand sont nommées scrutatrices.

4 Approbation du PV de l'assemblée des délégué-es du 21 décembre 2022 (voir site internet).

Le PV est approuvé sans remarques.



5 Comptes 2022

5.1 Présentation

Présentation des comptes 2022 par Nicolas Wyssmueller, vice-président. Qui précise au préalable la complexité de la tâche puisqu'il a fallu d'emblée établir un plan comptable selon la norme MCH2. Etant donné qu'un commentaire des comptes a été envoyé aux délégués, il passe rapidement en revue ces derniers.

5.2 Rapport de l'Organe de révision

Il est lu (partiellement) par Christian Grandjean. Personne n'en demande la lecture complète.

5.3 Rapport de la Commission financière

Lu par Christian Grandjean. La commission financière s'est réunie le lundi 8 mai 2023. Elle relève avec l'organe de révision la nécessité de mise en place d'un Système de contrôle interne (SCI) durant l'exercice 2023. La commission contrôlera cet élément lors de sa prochaine séance.

Nicolas Wyssmueller annonce qu'il n'est pas impossible que la mise en place d'un SCI fasse l'objet d'un petit mandat à une société spécialisée.

5.4 Approbation par les délégué·e·s

Aucune question n'est posée.

Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité, sans abstention.



6 Commission Enfance&Jeunesse

6.1 Présentation du Règlement intercommunal relatif à l'attribution des subventions communales pour les structures d'accueil de la petite enfance. Explication du principe de subventionnement.

Patrick Audemars, vice-président d'Option Gruyère et président de la Commission Enfance & Jeunesse, rappelle les points essentiels du règlement.

Il répond aux quelques questions des communes envoyées par mail à Option Gruyère:

- **Art.6** : la LStE a retenu le principe selon lequel même une mère s'adonnant à ses loisirs chaque jour aurait le droit de placer son enfant et à une subvention de la commune. Option Gruyère, elle, met une limite à un jour subventionnable par semaine dans le cas où l'un des parents ne travaille pas. L'idée étant de permettre la sociabilisation de l'enfant.
- **Art. 9 let. e** : la LStE prévoit qu'une personne détenant une fortune de plus de un million de francs ne peut pas être soutenue par les communes. C'est pourquoi la fortune n'est pas déduite (cumul des codes 3.21 à 3.57 de la déclaration d'impôt).
- **Art. 12** (prise en compte des revenus du concubin.e ou de l'ex-conjoint.e): oui, c'est la pratique usuelle à l'échelle du canton.
- La commune peut-elle demander aux parents des **documents en sus** de ce qui est prévu par le règlement pour déterminer le droit à la subvention (lettre de motivation ou autre): non, car les contrôles prévus effectués par la commune et la structure sont réputés suffisants.
- Quelles seront les conséquences pour les familles qui **placent leurs enfants hors district** ? Le règlement ne s'applique pas. Le subventionnement des parents par les communes est au bon vouloir de celles-ci, de cas en cas.

Questions de Boris Fringeli (Haut-Intyamou) sur les **frais de garde** (la commune de Haut-Intyamou ajoute les frais de garde pour calculer le revenu déterminant). PA: non, les frais de

garde sont déductibles. Le Règlement reprend le principe prévu pour le subventionnement des primes maladie retenu par le canton.

Question Yanäelle Sciboz (Botterens) sur le cas de **parents qui ne donnent pas les informations**? PA: ils se voient appliquer d'office le tarif maximum et la commune ne subventionne donc pas leurs enfants.

6.2 Approbation du règlement.

Le Règlement est approuvé à l'unanimité sans abstention. 

Le Préfet remercie toutes les personnes qui ont œuvré depuis de nombreuses années à l'établissement de ce règlement, notamment Patrick Audemars et Thérèse Anatrà-Lüchinger.

6.3 Information sur les structures d'accueil

Le point sur la faillite des Zoubilous est fait par Marie-France Roth Pasquier. Rappelle les faits depuis le 8 mars 2023 et l'action de toute l'équipe d'Option Gruyère, notamment sa commission Enfance&Jeunesse, dans l'urgence, quand bien même l'association n'avait pas nécessairement été prévue pour cela. Elle souligne la collaboration intense du SEJ pour trouver des solutions provisoires. Elle remercie aussi les 4 structures qui ont participé à la solution, de même que l'Accueil familial de jour de la Gruyère et l'aide proposée par Chaperon Rouge (Croix-Rouge fribourgeoise). Elle rappelle un problème structurel en Gruyère, faillite des Zoubilous ou pas: le manque de places pour les nourrissons (0-2 ans).

Rute Ruaz commente les statistiques des dossiers traités par Option Gruyère dans le cadre de la faillite des Zoubilous. Jean Godel résume pour sa part les grandes lignes de l'action d'Option Gruyère dans les dernières semaines (conformément au mail qu'il a envoyé récemment aux communes). Il convient que l'on aurait pu agir plus vite pour ces derniers cas sans solutions (nourrissons), mais relève qu'Option Gruyère a agi pragmatiquement, apprenant au jour le jour. Il remercie enfin les parents qui ont joué le jeu, sans jamais s'en prendre à Option Gruyère, mais remerciant au contraire l'association pour le travail effectué. Il indique que de nouvelles demandes se font jour de parents inquiets quant à l'ouverture d'une nouvelle structure dès août.

La suite? MFRP évoque la procédure d'analyse en cours au SEJ. Et réaffirme l'absolue nécessité de rouvrir une crèche de substitution des Zoubilous en août. En effet, les 4 crèches partenaires ne pourront pas aller au-delà du 31 juillet. Elle ajoute qu'une autre crèche pourrait ouvrir à la nouvelle gare de Bulle, si tout va bien au début 2024. Mais actuellement, toutes les crèches sont pleines, les taux d'occupation sont partout de 100%.

Aucune question n'est posée. Le préfet remercie l'équipe d'Option Gruyère ainsi que toutes les crèches du district qui ont toutes joué la solidarité dans cette situation inédite.

6.4 Représentant-e des communes : remplacement de Natacha Rumo

Natacha Rumo (Sorens), représentante des communes de la Rive gauche à la Commission Enfance&Jeunesse, est remplacée par Guillaume Chassot (Sorens), qui a été élu au CC de Sorens en remplacement de Mme Rumo (démissionnaire au 31 décembre 2022) et a repris son dicastère.

Aucune proposition alternative n'est proposée.

Guillaume Chassot est élu à l'unanimité. 

7 Commission Culture

7.1 Point de situation

Nicolas Wyssmueller évoque les principaux dossiers en cours.

Critères de soutien en matière culturelle: à la suite de nos visites des communes, secteur par secteur, entamées depuis la dernière Assemblée des délégués (restent les communes du secteur "Centre" et Bulle), nous avons modifié nos critères afin de mieux prendre en compte la culture amateur. Notre message doit être clair: la culture amateur intéresse aussi Option Gruyère, pour autant qu'elle propose des projets particuliers affichant une certaine ambition régionale. Il ne s'agit pas de se substituer aux communes, chargées de soutenir les activités de leurs sociétés culturelles locales. Les critères modifiés seront affichés prochainement dans le site internet d'Option Gruyère. NW invite les communes à faire passer le message auprès de leurs sociétés et de leurs acteurs culturels.

Option Gruyère fonctionne, elle est progressivement toujours plus sollicitée par des porteurs de projets.

Saison CO2 et Salle CO2: Dominique Rime va prendre sa retraite cet été. Option Gruyère est en relation étroite avec la nouvelle directrice de la Saison CO2, Jeanne-Lucie Schmutz. Par ailleurs, un groupe de travail sur la gouvernance de la Salle CO2 a été mis sur pied ce printemps, avec l'aval du préfet de la Gruyère. Il s'est déjà réuni à deux reprises et compte dans ses rangs Jeanne-Lucie Schmutz, Sébastien Lauper (président de l'Association CO2), Yves Bosson (administrateur des CO de la Gruyère), Alain Grand (administrateur de la Salle CO2) et Jean Godel (coordinateur d'Option Gruyère). Le but est de démêler l'écheveau (ou le "millefeuilles") qui prévaut actuellement, entre la directrice et sa responsable sponsoring engagées par l'Association CO2, le personnel technique et administratif engagé par le CO, et une comptabilité partagée entre l'Association CO2 et le CO de la Gruyère, avec des fonds communaux qui transitent désormais par Option Gruyère..

Casino de Granges-Paccot: NW résume la situation actuelle, fruit de l'histoire, mais insatisfaisante, et fait le point sur notre demande au Conseil d'Etat: Option Gruyère demande qu'une convention complémentaire soit négociée entre l'Etat et le Casino Barrière de Granges-Paccot afin qu'une part supplémentaire de ses revenus puisse être distribuée aux autres associations régionales organisées pour le développement de la culture sur leur territoire. Le dossier est en cours de finalisation, il partira bientôt au Conseil d'Etat.

Aucune question n'est posée.

8 Divers

8.1 Divers

Le Préfet rappelle la démission, au 31 juillet, de Christine Sauterel, conseillère communale à Haut-Intyamont et membre du comité d'Option Gruyère. Il la remercie et lui souhaite plein succès pour la suite. Option Gruyère demandera au secteur de l'Intyamont une coordination en vue de proposer un.e remplaçant.e lors de la prochaine Assemblée des délégués.

Le Syndic de Crésuz, Philippe Baeriswyl, prend la parole. Il remercie OG de ses démarches en vue de la réouverture d'une crèche à Enney. Mais il s'inquiète pour la vallée de la Jogne (environ 4000 habitants) qui ne dispose d'aucune structure de la petite enfance. Il rappelle que, dans leur courrier commun du 13 janvier 2022, l'ARG et Option Gruyère souhaitaient une bonne répartition géographique des structures en Gruyère. Depuis octobre 2022, la commune de Crésuz, qui dispose d'un bâtiment adapté, disponible dès la prochaine rentrée scolaire, s'est entendue avec les autres communes de la vallée qui sont entrées en matière pour le développement de ce projet. Un dossier préalable a été déposé le 16 mars 2023 au SEJ. Depuis cette date, aucune nouvelle. Des familles de la vallée touchées par la faillite des Zoubilous les ont contactés. Le but de la commune est de travailler en concertation avec les services compétents. A cet effet, un courrier a été envoyé au SEJ le 27 avril 2023: là encore, aucune réponse. La commune dénonce cette porte close. Elle demande au comité d'OG et à son coordinateur une intervention auprès du SEJ afin que la demande préalable de son mandataire soit traitée dans les plus brefs délais (15 jours). Car un dossier définitif devra encore être établi puis il s'agira d'engager le personnel et d'équiper les locaux. Il demande aussi que le SEJ réponde à la commune. Il rappelle que la commune de Crésuz désire collaborer avec toutes les instances concernées, hors de tout climat de défiance et de conflit. La Vallée de la Jogne compte sur Option Gruyère pour que ce dossier soit traité sur un autre rythme.

Le Préfet prend acte et passe la parole à Marie-France Roth Pasquier, qui précise que ce n'est pas Option Gruyère qui délivre des autorisations, mais le SEJ. OG n'a pas le pouvoir d'accélérer le calendrier du SEJ. Elle rappelle aussi que le but d'OG n'est pas de tout concentrer à Bulle. Mais en temps normal, la tâche d'OG se limite à vérifier, pour le compte du SEJ, que le taux d'occupation des crèches de tout le district est de plus de 85% avant toute ouverture d'une nouvelle structure. Or il est actuellement de 100% partout.

JnG ajoute que son courrier (résumé des dernières actions entreprises par OG) envoyé aux communes et faisant état de l'urgence à désigner une crèche de remplacement des Zoubilous a été envoyé en copie à la DSAS et au SEJ. Au-delà, Option Gruyère ne saurait outrepasser ses prérogatives dans le cadre de l'ouverture d'une crèche en temps normal, ce qui est le cas ici.

Jean-Pierre Doutaz, syndic de Gruyères, remercie Option Gruyère pour le traitement de l'affaire des Zoubilous, sa réactivité et son travail au service de la population. Idem dans le domaine de la culture.

Il n'y a plus de divers. Le préfet clôt l'Assemblée des délégués à 20h40.

Prochaine réunion

AD du 30 nov. 2023

Date : jeudi 30 novembre 2023 • 19:30 – 21:00 • Durée : 1 heure 30 minutes • Lieu : Albeuve